

- **ÉTATS FINANCIERS**
- **EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**
- **RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE**

POUR L'EXERCICE 2024

Table des matières

1. ÉTATS FINANCIERS 2024.....	2
1.1 Lettre de certification du comptable de l'AESM	2
1.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – ACTIF	3
1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – PASSIF	4
1.4 COMPTE DE RÉSULTAT 2024	5
1.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2024 (MÉTHODE INDIRECTE).....	6
1.6 VARIATIONS DE L'ACTIF NET – 2024	7
1.7 PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES	8
1.7.1 Fondements juridiques et règles comptables	8
1.7.2 Principes comptables	8
1.7.3 Base de préparation	8
1.7.4 État de la situation financière	9
1.7.5 Compte de résultat	10
1.7.6 Actifs et passifs éventuels	11
1.8 NOTES CONCERNANT L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	12
1.8.1 Actif immobilisé	12
1.8.2 Préfinancement à long terme	14
1.8.3 Stocks.....	14
1.8.4 Préfinancement à court terme	14
1.8.5 Créances à court terme.....	15
1.8.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie	16
1.8.7 Capital	16
1.8.8 Autres dettes à long terme	16
1.8.9 Dettes à court terme	17
1.8.10 Actif éventuel.....	18
1.8.11 Autres informations importantes	19
1.8.12 Note concernant les comptes annuels se rapportant aux frais de personnel calculés par le PMO ..	19
1.9 NOTES CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT	20
1.9.1 Recettes	20
1.9.2 Dépenses	21
1.10 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES.....	21
2. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024.....	22
2.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024 – RÉSUMÉ (FORMAT DG BUDG).....	22
2.1.1 Exécution budgétaire 2024 – Global/Aperçu – Tous les titres – Tous les types de crédit	23
2.1.2 Exécution budgétaire 2024 – Détail – Tous les titres – Tous les types de crédit	24
2.1.3 Rapprochement du résultat de l'exécution du budget et du résultat budgétaire – AESM 2024	28
2.2 TABLEAU DES EFFECTIFS ET POSTES POURVUS 2024.....	30
2.2.1 Postes statutaires.....	30
2.2.2 Postes non statutaires.....	30
3. RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2024	31
3.1 FONDS C1	31
3.2 FONDS R0	34
3.3 FONDS C8	40
3.4 AUTRES TYPES DE FONDS (FONDS C2, C4, C5)	41

1. ÉTATS FINANCIERS 2024

Article 98 du règlement financier de l'AESM

1.1 Lettre de certification du comptable de l'AESM

CERTIFICATION DES COMPTES

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation des comptes annuels de l'Agence européenne pour la sécurité maritime conformément à l'article 102 du règlement financier-cadre (RFC)¹ et je certifie par la présente que les comptes annuels de l'Agence européenne pour la sécurité maritime pour l'exercice 2024 ont été préparés conformément aux dispositions du titre IX du RFC et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission, telles qu'elles doivent être appliquées par l'ensemble des institutions et organismes de l'Union.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime ainsi que l'exécution du budget. Sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai obtenu l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et de la trésorerie de l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

Fait à Lisbonne, le 17 juin 2025.



Katalin Duarte
Comptable de
l'Agence européenne pour la sécurité maritime

¹ RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/715 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2018 portant règlement financier-cadre des organismes créés en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du traité Euratom et visés à l'article 70 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil.

1.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – ACTIF

Compte de consolidation		31.12.2024	31.12.2023	Variation
	ACTIF			
	A. VALEURS IMMOBILISÉES			
210000	Immobilisations incorporelles	18 405 121,48	16 563 004,56	1 842 116,92
200000	Valeurs patrimoniales, installations, machines et outillage	15 196 145,81	17 670 874,81	-2 474 729,00
221000	Terrains et immeubles	77 362,00	90 313,00	-12 951,00
230000	Installations, machines et outillage	10 995 107,00	13 114 195,00	-2 119 088,00
241000	Matériel informatique	825 327,00	716 963,00	108 364,00
240000	Mobilier et parc automobile	272 609,81	276 672,81	-4 063,00
242000	Autres aménagements	3 025 740,00	3 472 731,00	-446 991,00
244000	Valeurs patrimoniales, installations, machines et outillage en cours	0,00	0,00	0,00
299000	Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00	0,00
	Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00	0,00
292000	Créances à long terme	0,00	0,00	0,00
	TOTAL VALEURS IMMOBILISÉES	33 891 403,29	34 524 015,37	-632 612,08
	B. ACTIFS COURANTS			
310000	Stocks	4 446 571,09	4 459 111,09	-12 540,00
405000	Préfinancement à court terme	405 123,93	1 548 841,51	-1 143 717,58
	Préfinancement à court terme	405 123,93	1 548 841,51	-1 143 717,58
	Préfinancement à court terme auprès d'entités UE consolidées	0,00	0,00	0,00
400000	Créances à court terme	3 012 806,74	2 396 123,13	616 683,61
401000	Créances courantes	826 460,07	772 765,33	53 694,74
410900	Créances diverses	54 121,14	-32 786,93	86 908,07
490000	Autre	2 132 225,53	1 656 144,73	476 080,80
490010	Produits à recevoir	5 006,39	0,00	5 006,39
490011	Charges reportées	2 127 219,14	1 656 144,73	471 074,41
490090	Produits à recevoir auprès d'entités UE consolidées	0,00	0,00	0,00
490091	Charges reportées auprès d'entités UE consolidées	0,00	0,00	0,00
400009	Créances à court terme auprès d'entités UE consolidées	0,00	0,00	0,00
500000	Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 457 914,78	25 510 750,19	5 947 164,59
	TOTAL ACTIFS COURANTS	39 322 416,54	33 914 825,92	5 407 590,62
	TOTAL	73 213 819,83	68 438 841,29	4 774 978,54

1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – PASSIF

Compte de consolidation		31.12.2024	31.12.2023	Variation
	PASSIF			
	A. Actif net	40 136 396,04	40 908 918,03	-772 521,99
140000	Excédents/déficits accumulés	40 908 918,03	40 816 205,69	92 712,34
141000	Résultat économique de l'exercice - profits+/pertes-	-772 521,99	92 712,34	-865 234,33
	B. Participations minoritaires			
	C. PASSIF NON COURANT	82 618,09	82 618,09	-
161000	Avantages du personnel	-	-	
163000	Provisions pour risques et charges	-	-	-
172000	Autres dettes à long terme	82 618,09	82 618,09	-
172100	Autres dettes à long terme	82 618,09	82 618,09	-
172009	Autres dettes à long terme auprès d'entités UE consolidées	-	-	
172020	Préfinancement perçu d'entités UE consolidées	-	-	
172029	Autres dettes à long terme provenant d'entités UE consolidées	-	-	
	TOTAL A+B+C	40 219 014,13	40 991 536,12	-772 521,99
	D. PASSIF COURANT	32 994 805,70	27 447 305,17	5 547 500,53
483000	Provisions pour risques et charges	-	-	
440000	Comptes montants dus	32 994 805,70	27 447 305,17	5 547 500,53
441000	Créances courantes	44 627,01	-42 275,33	86 902,34
442000	Dettes à long terme échéant en cours d'exercice	-	-	-
443000	Créditeurs divers	13 123,31	168 320,50	-155 197,19
491000	Autre	5 674 496,17	5 850 329,16	-175 832,99
491010	Charges à payer	5 622 183,77	5 850 329,16	-228 145,39
491011	Crédit reporté	52 312,40	-	52 312,40
491012	Autre	-	-	-
491090	Charges à payer auprès d'entités UE consolidées	-	-	-
491091	Crédit reporté auprès d'entités UE consolidées	-	-	-
440009	Montants dus à des entités UE consolidées	27 262 559,21	21 470 930,84	5 791 628,37
440019	Préfinancement perçu d'entités UE consolidées	27 262 559,21	21 470 930,84	5 791 628,37
440029	Autres montants dus à des entités UE consolidées			
	TOTAL D. PASSIF COURANT	32 994 805,70	27 447 305,17	5 547 500,53
	TOTAL	73 213 819,83	68 438 841,29	4 774 978,54

1.4 COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Compte de consolidation		2024	2023	Variation
706199	Fonds transférés par la Commission vers d'autres institutions	-	-	-
740100	Contributions des pays de l'AELE membres de l'EEE	-	-	-
743000	Recouvrement de dépenses	-	-	-
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	-	-	-
745000	Autres recettes de fonctionnement	115 742 162,77	111 597 509,94	4 144 652,83
777777	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	115 742 162,77	111 597 509,94	4 144 652,83
610000	Dépenses administratives	-47 801 578,29	-44 588 331,03	-3 213 247,26
620100	Ensemble des dépenses de personnel	-32 570 499,91	-31 481 964,15	-1 088 535,76
630100	Dépenses liées aux immobilisations	-7 775 738,33	-7 038 234,39	-737 503,94
611000	Autres dépenses administratives	-7 455 340,05	-6 068 132,49	-1 387 207,56
600000	Dépenses opérationnelles	-68 708 942,30	-66 913 845,86	-1 795 096,44
606000	Autres dépenses opérationnelles	-68 708 942,30	-66 913 845,86	-1 795 096,44
666666	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-116 510 520,59	-111 502 176,89	-5 008 343,70
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	-768 357,82	95 333,05	-863 690,87
750000	Recettes financières	-	-	-
650000	Dépenses financières	-4 164,17	-2 620,71	-1 543,46
680000	Mouvements des pensions (- charges, + produits)	-	-	-
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS HORS EXPLOITATION	-4 164,17	-2 620,71	-1 543,46
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-772 521,99	92 712,34	-865 234,33
790000	Gains extraordinaires (+)	-	-	-
690000	Pertes extraordinaires (-)	-	-	-
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES	-	-	-
	RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	-772 521,99	92 712,34	-865 234,33

1.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2024 (MÉTHODE INDIRECTE)

	2024	2023
Flux de trésorerie des activités ordinaires		
Excédent/(déficit) des activités ordinaires	-772 521,99	92 712,34
Activités de fonctionnement		
Ajustements		
Amortissements (immobilisations incorporelles) +	2 661 074,26	1 753 541,95
Dépréciation (immobilisations corporelles) +	5 042 471,17	2 534 890,80
Augmentation/(diminution) de provisions pour risques et charges	0,00	-2 500,00
Augmentation/(diminution) d'une réduction de valeur des dettes douteuses	-	-
(Augmentation)/diminution du stock	12 540,00	26 904,91
(Augmentation)/diminution du préfinancement à long terme	0,00	0,00
(Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme	1 143 717,58	-1 490 598,39
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à long terme	-	-
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à court terme	-616 683,61	-248 545,73
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités UE consolidées	-	-
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	-	-
Augmentation/(diminution) des montants dus	-244 127,84	-247 330,37
(Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	5 791 628,37	1 623,97
Autres mouvements non liés à des flux de trésorerie	72 192,90	-221 130,67
Flux de trésorerie nets provenant d'activités de fonctionnement	13 090 290,84	2 199 568,81
Flux de trésorerie sur investissements		
Augmentation d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-7 143 126,25	-4 155 912,76
Produits d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	-	-
Flux de trésorerie nets sur investissements	-7 143 126,25	-4 155 912,76
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 947 164,59	-1 956 343,95
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	25 510 750,19	27 467 094,14
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	31 457 914,78	25 510 750,19

1.6 VARIATIONS DE L'ACTIF NET – 2024

Actif net	Réserves		Excédent/déficit accumulé	Résultat économique de l'exercice	Actif net (total)
	Réserve de juste valeur	Autres réserves			
Solde au 31 décembre 2023			40 816 205,69	92 712,34	40 908 918,03
Changements de méthodes comptables 1)					0,00
Solde au 1^{er} janvier 2024	0,00	0,00	40 816 205,69	92 712,34	40 908 918,03
Autres 2)					0,00
Mouvements de justes valeurs					0,00
Variations de la réserve du Fonds de garantie					0,00
Allocation du résultat économique précédent			92 712,34	-92 712,34	0,00
Montants alloués aux États membres					0,00
Résultat économique de l'exercice				-772 521,99	-772 521,99
Solde au 31 décembre 2024			40 908 918,03	-772 521,99	40 136 396,04

1.7 PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

1.7.1 Fondements juridiques et règles comptables

Les états financiers de l'AESM pour 2024 ont été élaborés sur la base des documents suivants:

- le règlement fondateur de l'AESM (règlement n° 1406/2002/CE modifié);
- le règlement financier de l'AESM (tel qu'adopté le 25 juillet 2019);
- la décision n° 2009/30 de l'AESM sur les règles d'inventaire (sur la base des règlements et des lignes directrices de la Commission applicables en la matière);
- les «lignes directrices comptables» telles que fournies par le comptable de la Commission ainsi que les instructions de clôture pour 2024.

Conformément à l'article 98 du règlement financier de l'AESM, l'AESM élabore ses états financiers sur la base des règles de la comptabilité d'exercice, qui découlent des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ou, par défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces normes comptables, adoptées par le comptable de la Commission, doivent être appliquées par l'ensemble des institutions et organismes de l'Union européenne qui relèvent dans le champ d'application de la consolidation, afin d'établir un ensemble de règles uniformes en matière de comptabilité, d'évaluation et de présentation des comptes en vue d'harmoniser le processus d'établissement des états financiers et de consolidation. Ces comptabilités sont tenues par année civile en EUR.

1.7.2 Principes comptables

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, utiles à tout un éventail d'utilisateurs.

Les considérations générales (ou principes comptables) à suivre lors de la préparation des états financiers sont décrits dans la règle comptable n° 2 de l'UE et sont identiques à ceux décrits dans l'IPSAS 1, à savoir: présentation fidèle, comptabilité d'exercice, continuité des activités, cohérence de la présentation, agrégation des données, compensation et comparabilité des informations.

L'établissement des états financiers conformément aux principes susmentionnés nécessite que la direction effectue des estimations affectant les montants enregistrés de certains postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat, ainsi que les informations sur les actifs et passifs éventuels.

1.7.3 Base de préparation

a) Monnaies et base de conversion

Les états financiers sont présentés en euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'Union européenne.

b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros sur la base des taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées. Les gains et pertes de change liés au règlement de transactions en devises étrangères et à la conversion, aux taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont portés au compte de résultat économique.

c) Utilisation d'estimations

Conformément aux IPSAS et aux principes comptables généralement reconnus, les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses formulées par le management sur la base des informations les plus fiables dont il dispose. Les principales estimations portent notamment sur les montants des provisions, le risque financier lié aux créances à percevoir, les produits à recevoir et les charges à payer, les actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

1.7.4 État de la situation financière

a) Immobilisations incorporelles

Les licences de logiciels informatiques qui ont été acquises sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'Union européenne sont satisfaits. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables à la création, la production et la préparation des actifs afin qu'ils soient opérationnels selon le mode de fonctionnement envisagé par la direction. Les coûts liés aux activités de recherche, les coûts de développement et d'entretien non capitalisables sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

b) Valeurs patrimoniales, installations, machines et outillage

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront à l'AESM et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Puisque l'AESM ne recourt pas à l'emprunt pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, elle ne supporte pas de charges d'emprunt sur ces acquisitions.

Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis, leur durée de vie étant considérée comme illimitée. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, puisqu'elles ne sont pas encore disponibles pour utilisation. L'amortissement des autres actifs est calculé selon la méthode linéaire, de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée, comme suit:

TAUX D'AMORTISSEMENT	
Type d'actif	Taux linéaire d'amortissement
Immeubles	4 %
Installations, machines et équipements	10 % à 25 %
Mobilier	10 % à 25 %
Installations et accessoires	10 % à 25 %
Parc automobile	25 %
Matériel informatique	25 %
Autres immobilisations corporelles	10 % à 25 %

c) Préfinancements

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, c'est-à-dire un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est remboursé ou utilisé aux fins pour lesquelles il a été fourni pendant la période définie dans la convention. Si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il est dans l'obligation de restituer le préfinancement à l'Union européenne. Le montant du préfinancement est apuré (en tout ou en partie) à mesure de l'acceptation des coûts éligibles et des remboursements éventuels, et ce montant est passé en charges.

d) Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que l'AESM ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable. La dépréciation est portée au compte de résultat. Une dépréciation générale, sur la base de l'expérience antérieure, est également comptabilisée pour les ordres de recouvrement non exécutés qui ne font pas déjà l'objet d'une dépréciation spécifique.

e) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers et se définissent comme des actifs courants. Ils comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue.

f) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'AESM supporte une obligation actuelle vis-à-vis de tiers (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la «valeur attendue»).

g) Comptes montants dus

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Union européenne et acceptés par celle-ci.

h) Charges à payer/produits à recevoir et charges et crédits à reporter

Dans le cadre des règles comptables de l'Union européenne, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base d'un montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par le comptable, qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image fidèle de la situation.

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés à l'AESM, ou qu'il existe un accord contractuel, un montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le crédit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

1.7.5 Compte de résultat

a) Recettes

- Recettes issues des opérations sans contrepartie directe.

Elles constituent la grande majorité des recettes de l'AESM et comprennent essentiellement la subvention payée par la DG MOVE et les aides perçues de la DG DEFIS, de la DG NEAR, de la DG MARE et de Frontex.

- Recettes issues des opérations avec contrepartie directe

Le produit de la vente de biens et services est comptabilisé lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La comptabilisation du produit d'une transaction impliquant la fourniture de services s'effectue en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les principales recettes issues des opérations avec contrepartie directe de l'AESM comprennent les taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT, les produits liés au projet Equasis et les divers services fournis à d'autres agences.

b) Dépenses

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que des achats de biens ou de services sont comptabilisées lorsque les fournitures sont livrées/les services sont fournis et accepté(e)s par l'AESM. Elles sont évaluées au coût de facturation initial.

Lorsqu'une demande de paiement ou une déclaration de dépenses satisfaisant aux critères de comptabilisation est reçue, elle est comptabilisée en charges à concurrence du montant éligible. En fin d'exercice, les dépenses éligibles encourues dues aux bénéficiaires mais non encore déclarées sont estimées et comptabilisées en charges à payer.

1.7.6 Actifs et passifs éventuels

a) Actif éventuel

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Union européenne. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

b) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AESM, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite pour le montant de l'obligation.

1.8 NOTES CONCERNANT L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

1.8.1 Actif immobilisé

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations incorporelles en 2024:

2024		Logiciels produits en interne	Autres logiciels	Totalité des logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeur brute comptable au 01.01.2024	+	20 967 281,63		20 967 281,63	14 416 751,56	35 384 033,19
Ajouts	+	918 857,42		918 857,42	3 584 333,76	4 503 191,18
Produits de cessions	-	-5 769 589,71		-5 769 589,71		-5 769 589,71
Transferts entre lignes	+/-	4 204 031,84		4 204 031,84	-4 204 031,84	0,00
Autres variations (2)	+/-			0,00		0,00
Valeur brute comptable au 31.12.2024		20 320 581,18	0,00	20 320 581,18	13 797 053,48	34 117 634,66
Cumul des amortissements et moins-values au 01.01.2024	-	-18 821 028,63		-18 821 028,63	0,00	-18 821 028,63
Amortissements	-	-2 661 074,26		-2 661 074,26		-2 661 074,26
Reprises d'amortissements	+			0,00		0,00
Produits de cessions	+	5 769 589,71		5 769 589,71		5 769 589,71
Moins-values (2)	-			0,00		0,00
Reprises de moins-values	+			0,00		0,00
Transferts entre lignes	+/-			0,00		0,00
Autres variations (2)	+/-			0,00		0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2024		-15 712 513,18	0,00	-15 712 513,18		-15 712 513,18
Valeur nette comptable au 31.12.2024		4 608 068,00	0,00	4 608 068,00	13 797 053,48	18 405 121,48

Conformément à la règle comptable communautaire n° 7, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP. Comme l'exige la règle n° 6 de la Commission européenne, les immobilisations incorporelles en cours ont été enregistrées à compter du 1^{er} janvier 2010. Tous les projets débutant après le 1^{er} janvier 2010 et présentant une valeur estimative supérieure à 250 000 EUR (coût total) ont été intégrés dans le compte 214000.

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations corporelles en 2024:

2024		Immeubles	Installations, machines et outillage	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Autres aménagement	Total
Valeur brute comptable au 01.01.2024	+	180 534,31	63 909 939,59	8 892 034,43	829 657,20	12 416 161,94	86 228 327,47
Ajouts	+		1 748 230,58	451 175,19	24 172,40	416 356,90	2 639 935,07
Produits de cessions	-		-2 534 666,60	-2 435 604,86	-3 000,00	-629 903,82	-5 603 175,28
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations (1)	+/-						0,00
Valeur brute comptable au 31.12.2024		180 534,31	63 123 503,57	6 907 604,76	850 829,60	12 202 615,02	83 265 087,26
Cumul des amortissements et moins-values au 01.01.2024	-	-90 221,31	-50 795 744,59	-8 175 071,43	-552 984,39	-8 943 430,94	-68 557 452,66
Amortissements	-	-12 951,00	-3 832 272,58	-340 113,19	-28 235,40	-828 899,00	-5 042 471,17
Reprises de dépréciations	+						0,00
Produits de cessions	+		2 499 620,60	2 432 906,86	3 000,00	595 454,92	5 530 982,38
Moins-values (1)	-						0,00
Reprises de moins-values	+						0,00
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations (1)	+/-						0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2024		-103 172,31	-52 128 396,57	-6 082 277,76	-578 219,79	-9 176 875,02	-68 068 941,45
Valeur nette comptable au 31.12.2024		77 362,00	10 995 107,00	825 327,00	272 609,81	3 025 740,00	15 196 145,81

Conformément à la règle comptable communautaire n° 7, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP.

1.8.2 Préfinancement à long terme

Compte		31.12.2024		31.12.2023	
299290	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission (préfinancement alloué à des tierces parties)		290 136,00		290 136,00
299000	Total		290 136,00		290 136,00

Le montant de 290 136,00 EUR concerne le préfinancement alloué par l'AESM au projet Equasis (actuellement hébergé par l'AESM). Ce montant, initialement enregistré en tant qu'actif éventuel fin 2009, a été requalifié en tant que préfinancement à long terme alloué après la reconnaissance officielle de cette dette par le conseil d'administration d'Equasis.

1.8.3 Stocks

Compte		31.12.2024		
		Total brut	Réduction de valeur (-)	Valeur nette
310500	Mesures de lutte contre la pollution - dispersants/produits chimiques	4 459 111,09	-12 540,00	4 446 571,09
292000	Total	4 459 111,09	-12 540,00	4 446 571,09

1.8.4 Préfinancement à court terme

Compte	Préfinancement sans intérêts pour l'entité UE < 1 an	31.12.2024		31.12.2023	
405290	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission (préfinancement alloué à des tierces parties)		405 123,93		1 548 841,51
405297	Charges à payer sur PF tierces parties - Mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission				
405000	Total		405 123,93		1 548 841,51

Ces préfinancements sont principalement liés à des activités opérationnelles.

1.8.5 Créances à court terme

Créances courantes	31.12.2024			31.12.2023		
	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
Clients	10 684,12	0,00	10 684,12	19 835,08	0,00	19 835,08
États membres	806 036,38		806 036,38	689 156,26	0,00	689 156,26
AELE	2 323,51		2 323,51	0,00	0,00	0,00
Pays tiers	7 416,06		7 416,06	62 477,87	0,00	62 477,87
Autres créances courantes (1)	0,00		0,00	1 296,12	0,00	1 296,12
Total	826 460,07	0,00	826 460,07	772 765,33	0,00	772 765,33

Le montant initial de toutes les créances à percevoir est reporté, déduction faite du montant des moins-values, lorsqu'il est évident que l'Agence ne sera pas en mesure de percevoir la totalité des montants dus au regard des créances initiales. Cette analyse est effectuée sur la base des soldes en fin d'exercice tels qu'ils apparaissent au moment de la préparation des états financiers. Aucun montant de réduction n'est imputé au compte de résultat économique.

Les créances courantes auprès des États membres correspondent à la TVA à récupérer (Portugal) et les créances courantes auprès des pays tiers sont principalement liées aux taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT.

Créances diverses

Les créances diverses (compte: 410900) s'élèvent à un total de **54 121,14 EUR** et se composent de:

Créances diverses	31.12.2024			31.12.2023		
Personnel	54 121,14		54 121,14	-32 786,93	0,00	-32 786,93
Autres (2)				0,00	0,00	0,00
Total	54 121,14	0,00	54 121,14	-32 786,93	0,00	-32 786,93

Autres - comptes de régularisation actif et passif

Les autres comptes de régularisation actif et passif d'un montant total de **2 132 225,53 EUR** en fin d'exercice se composaient de:

2 132 225,53 EUR (charges reportées telles que la maintenance logicielle prépayée, facture payée liée au loyer du 1^{er} trimestre 2025, etc.)

1.8.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Description	31.12.2024	31.12.2023
<i>Encaisse non affectée:</i>	31 457 914,78	25 510 750,19
Comptes courants (comptes bancaires)	31 433 981,88	25 486 443,19
Régies d'avances	23 932,90	24 307,00
Total	31 457 914,78	25 510 750,19

La trésorerie ne concerne que l'actif disponible du fait qu'il n'y a pas d'autres équivalents de trésorerie ni de placements liquides à enregistrer. Actuellement, le compte bancaire principal de l'Agence pour tous les paiements et tous les revenus liés à la subvention de la CE et aux recettes affectées se trouve au Crédit Agricole. Trois régies d'avances sont également organisées au moyen de comptes bancaires ouverts auprès de Novo Banco Portugal, et un compte bancaire est resté ouvert chez ING pour des paiements occasionnels, principalement en dehors de l'UE.

1.8.7 Capital

Le capital de l'AESM est diminué du résultat économique négatif de l'année 2024 (**772 521,99 EUR**) et s'établit à **40 136 396,04 EUR**.

1.8.8 Autres dettes à long terme

Ce compte est composé de **82 618,09 EUR** liés aux dépôts à long terme LRIT.

1.8.9 Dettes à court terme

Les créances courantes atteignent la somme de **44 627,01 EUR** et se composent de:

Créances courantes	31.12.2024	31.12.2023
Vendeurs	44 627,01	-42 275,33
États membres		
AELE		
Pays tiers	0,00	0,00
Autres (1)	0,00	0,00
Total	44 627,01	-42 275,33

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Agence et acceptés par celle-ci.

Créditeurs divers

Créditeurs divers	31.12.2024	31.12.2023
Personnel	0,00	0,00
Autres (2)	13 123,31	168 320,50
Total	13 123,31	168 320,50

La ligne Autres (2) se compose de:

(2) Veuillez préciser les «Autres créditeurs divers»:	31.12.2024	31.12.2023
Préfinancement reçu < 1 an	-5 336,78	167 666,72
Actifs ABAC – produit reçu	0,00	0,00
Paiements à renvoyer	18 460,09	2 490,51
ONSS & autres	0,00	-1 836,73
Total	13 123,31	168 320,50

Les comptes de régularisation actif et passif s'élèvent au total à **5 674 496,17 EUR** et représentent principalement des factures à recevoir en 2025 pour des services rendus ou des produits livrés en 2024 (charges à payer: 4 980 652,08 EUR) et des congés non pris du personnel au 31/12/2024 (641 531,69 EUR).

Description	31.12.2024	31.12.2023
Charges à payer	5 622 183,77	5 850 329,16
Congés annuels non pris *	641 531,69	874 937,33
Autres charges à payer	4 980 652,08	4 975 391,83
Crédit reporté	52 312,40	0,00
Total	5 674 496,17	5 850 329,16

Conformément à la règle comptable communautaire n° 10 et au chapitre 19 des IPSAS 19 (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les comptes de régularisation permettent d'enregistrer les montants dus pour des services rendus ou des produits livrés, mais qui restent impayés, n'ont pas été facturés ou officiellement convenus

avec le fournisseur, y compris les sommes dues aux employés (notamment les arriérés de congés payés). Les comptes de régularisation sont établis sur la base des estimations des ordonnateurs (évaluation basée sur la partie des reports imputables à 2024-2025).

Conformément à la règle comptable communautaire n° 12, une dette due pour congé non pris (cumulant les absences compensées) en fin d'exercice a été intégrée dans l'état de la situation financière à la ligne Passif courant (créances courantes).

Les préfinancements restants reçus d'entités consolidées de la CE après déduction de la consommation de l'année et des charges à payer correspondantes se sont élevés à **27 262 559,21 EUR** et se composent de:

Préfinancement courant	Montant brut en 2024	Apurés au moyen de comptes de régularisation en 2024	Montant net au 31/12/2024	Montant brut en 2023	Apurés au moyen de comptes de régularisation en 2023	Montant net au 31/12/2023
DG MOVE – résultat de l'exercice			1 292 665,29			596 578,28
DG MOVE – préfinancement perçu	1 650 000,00	596 744,17	1 053 255,83	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00
DG DEFIS – préfinancement perçu	37 743 000,00	27 047 785,43	10 695 214,57	25 832 000,00	16 196 784,54	9 635 215,46
DG MARE – préfinancement perçu	5 562 586,00	677 333,01	4 885 252,99	6 900 000,00	5 306 691,49	1 593 308,51
DG NEAR – préfinancement perçu	8 260 000,00	3 302 991,75	4 957 008,25	11 135 000,00	5 876 384,99	5 258 615,01
DG CLIMA – préfinancement perçu	2 375 828,00	1 725 035,34	650 792,66	1 537 000,00	1 062 188,08	474 811,92
DG SANTE – préfinancement perçu	100 000,00	40 425,00	59 575,00	100 000,00	25 910,00	74 090,00
DG ENV – préfinancement perçu	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
EUROSTAT	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
FRONTEX	8 778 750,00	5 606 174,44	3 172 575,56	8 380 000,00	6 528 525,19	1 851 474,81
AACP	1 037 079,42	870 860,36	166 219,06	420 000,00	83 163,15	336 836,85
Total	65 837 243,42	39 867 349,50	27 262 559,21	55 954 000,00	35 079 647,44	21 470 930,84

1.8.10 Actif éventuel

Description	31.12.2024	31.12.2023
Garanties reçues		
Garanties reçues dans le cadre de préfinancements *	-447 968,04	-1 004 314,42
Garanties de bonne fin	-401 285,36	-242 126,48
a) Autres garanties	0,00	0,00
b) Autres actifs éventuels	0,00	0,00
TOTAL	-849 253,40	-1 246 440,90

Ces montants se rapportent à la garantie opérationnelle liée au paiement du préfinancement.

1.8.11 Autres informations importantes

Compte	Autres informations importantes	31.12.2024	31.12.2023
904200	RAL - Engagements de paiement sur crédits en souffrance	52 366 112,46	48 030 546,60
904370	Engagement contractuel (pour lequel aucun engagement budgétaire n'a encore été effectué)	0,00	0,00
904400	Contributions aux organismes concernés	0,00	0,00
904100	Engagements non utilisés	0,00	0,00
904500	Engagements sur contrat de location	2 269 068,52	2 462 687,12
904000	Total	54 635 180,98	50 493 233,72

Le RAL est le montant engagé au cours de l'exercice reporté à 2025. Les engagements sur contrat de location font référence aux contrats de location à long terme pour les locaux de l'AESM.

1.8.12 Note concernant les comptes annuels se rapportant aux frais de personnel calculés par le PMO

Tous les calculs des traitements indiquant les dépenses salariales totales comprises dans le compte de résultat de l'Agence sont externalisés auprès de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (également dénommé PMO), qui est un office central de la Commission européenne.

Le PMO a pour mission de gérer les droits financiers du personnel permanent, temporaire et contractuel travaillant à la Commission ainsi que de calculer et de payer ses traitements et autres droits financiers. Il assure également ces services pour d'autres institutions et agences de l'UE. Le PMO est aussi chargé de gérer la caisse de maladie des institutions, conjointement avec le traitement et le paiement des demandes de remboursement émanant des membres du personnel. Il gère en outre la caisse des pensions et paie les pensions des membres du personnel retraités. Le PMO fait l'objet d'un audit de la part de la Cour des comptes européenne.

L'Agence est uniquement responsable de la communication au PMO d'informations fiables permettant le calcul des dépenses salariales. Elle est également chargée de vérifier que ces informations ont été correctement traitées dans le rapport mensuel de paie utilisé pour la comptabilité des dépenses salariales. Elle n'est pas responsable du calcul des dépenses salariales effectué par le PMO.

1.9 NOTES CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT

1.9.1 Recettes

	2024	2023
Recettes d'exploitation		
Recettes provenant du fonctionnement administratif		
Personnel		
Recettes liées aux immobilisations		
Autres recettes administratives		
Autre		
Recettes administratives provenant d'entités UE consolidées		
Autres revenus d'exploitation	115 742 162,77	111 597 509,94
Ajustements des provisions		
Bénéfices réalisés sur le taux de change	2 210,42	8 960,88
Autre	115 739 952,35	111 588 549,06
Autre	1 728 738,91	1 306 843,11
Recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées (2)	114 011 213,44	110 281 705,95
Subvention de l'Union européenne	114 011 213,44	110 281 705,95
Autres recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées		
Total	115 742 162,77	111 597 509,94

La subvention de l'UE contient les recettes liées aux subventions perçues de la DG MOVE et aux projets financés soit par la CE, soit par d'autres agences de l'UE (principalement FRONTEX).

Les recettes totales ont légèrement augmenté (+3,71 %) à la suite de l'augmentation de la subvention de la CE.

1.9.2 Dépenses

Compte		2024	2023
610000	Dépenses administratives	47 801 578,29	44 588 331,03
620100	Ensemble des dépenses de personnel	32 570 499,91	31 481 964,15
620100	Dépenses de personnel	32 570 499,91	31 481 964,15
620109	Dépenses de personnel auprès d'entités consolidées		
630100	Dépenses liées aux immobilisations	7 775 738,33	7 038 234,39
611000	Autres dépenses administratives	7 455 340,05	6 068 132,49
611100	Terrains et immeubles	3 479 619,59	3 222 758,23
611109	Terrains et immeubles auprès d'entités consolidées		
611900	Ensemble des autres dépenses	3 975 720,46	2 845 374,26
611910	Autre	3 975 720,46	2 845 374,26
611919	<i>Dépenses administratives auprès d'entités consolidées</i>		
600000	Dépenses opérationnelles	68 708 942,30	66 913 845,86
606000	Autres dépenses opérationnelles	68 708 942,30	66 913 845,86
630000	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
640000	Pertes de change	0,00	8 750,46
606900	Autres dépenses opérationnelles	68 708 942,30	66 905 095,40
606910	Autre	68 708 942,30	66 905 095,40
606919	<i>Autres – Entités consolidées</i>		
666666	Total	116 510 520,59	111 502 176,89

Globalement, les dépenses ont légèrement augmenté de 4,5 % entre 2023 et 2024, en raison de l'augmentation des dépenses opérationnelles.

1.10 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Description du grade le plus élevé	Grade	Nombre de personnes possédant ce grade	Prêts à des parties liées	
			Montant nominal	Montant restant dû au 31 décembre
Directeur exécutif	AD 15	1	-	-
Chef de département	AD14	2	-	-

Les parties liées de l'Agence correspondent à son personnel de direction principal.

Les opérations entre l'Agence et les principaux dirigeants ont lieu dans le cadre des activités normales de l'Agence et, dans ce cas, aucune obligation spécifique de communication d'informations n'est requise pour ces opérations, conformément à la règle comptable n° 15 de l'Union européenne.

Les traitements, indemnités et autres droits sont couverts par le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

2. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

Article 99 du règlement financier de l'AESM

2.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024 – RÉSUMÉ (FORMAT DG BUDG)

000 EUR

	Titre	2024	2023
Recettes		121 649	111 954
SUBVENTION DE L'UE INCL	20-0	92 938	89 477
COPERNICUS	20-1	11 911	12 789
FONDS DE L'UE POUR LES PAYS IAP	20-2	(58)	760
SAFEMED	20-4	-	(558)
ANS AECF	20-5	617	621
ANS FRONTEX	20-5	6 927	5 879
MAOC(N)	20-5	-	31
MER NOIRE ET MER CASPIENNE	20-6	1 564	-
CLEANSEANET ÎLES NÉERLANDAISES	20-7	(13)	-
CLEANSEANET GROENLAND	20-7	(139)	-
FUEL UE	20-8	-	500
THETIS UE	20-8	300	50
THETIS MRV & ETS	20-8	839	418
PROJET D'ENVIRONNEMENT DE GUICHET UNIQUE	20-9	5 360	1 150
LRIT	21-0	238	242
EQUASIS	21-1	500	400
EUREKA	30-1	-	60
RECETTES DIVERSES	90-0	559	45
CENTRE DE CONGRÈS	91-0	106	90
Dépenses		(114 386)	(112 518)
Dépenses de personnel	1	(36 088)	(34 423)
Dépenses administratives	2	(3 682)	(3 826)
Dépenses opérationnelles	3	(50 980)	(51 657)
Dépenses spécifiques	4	(23 636)	(22 612)
Crédits de paiement reportés au prochain exercice		(1 482)	(962)
Dépenses de personnel	1	(258)	(168)
Dépenses administratives	2	(1 224)	(795)
Dépenses opérationnelles	3	0	0
Dépenses spécifiques	4	0	0
Annulation de crédits non utilisés reportés de l'exercice n-1		108	160
Évolution des recettes affectées (B)-(A)		(4 577)	1 963
Crédits non utilisés à la fin de l'exercice en cours (A)		28 113	23 536
Crédits non utilisés à la fin de l'exercice précédent (B)		23 536	25 499
Variations de taux de change		(19)	0
Résultat budgétaire		1 293	597

Les crédits non utilisés sont principalement liés aux actions financées par le projet (crédits R0).

2.1.1 Exécution budgétaire 2024 – Global/Aperçu – Tous les titres – Tous les types de crédit

Titre	Origine des fonds	Crédits d'engagement	Engagements réalisés	Engagés (%)	Crédits de paiement	Paiements effectués	Payés (%)
1	C1	36 355 807,97	36 345 744,15	99,97 %	36 355 807,97	36 087 797,09	99,26 %
	C8	167 869,99	103 671,30	61,76 %	167 869,99	103 671,30	61,76 %
1 Total		36 523 677,96	36 449 415,45	99,80 %	36 523 677,96	36 191 468,39	99,09 %
2	C1	4 667 228,00	4 662 689,16	99,90 %	4 667 228,00	3 438 538,18	73,67 %
	C4	244 941,40	217 007,60	88,60 %	244 941,40	217 007,60	88,60 %
	C5	26 008,80	26 008,80	100,00 %	26 008,80	26 008,80	100,00 %
	C8	794 578,23	751 106,50	94,53 %	794 578,23	751 106,50	94,53 %
2 Total		5 732 756,43	5 656 812,06	98,68 %	5 732 756,43	4 432 661,08	77,32 %
3	C1	52 153 597,26	51 443 147,35	98,64 %	52 153 597,26	50 975 253,14	97,74 %
	C4	420 000,00	0,00	0,00 %	420 000,00		0,00 %
	C5	4 970,14	4 970,14	100,00 %	4 970,14	4 970,14	100,00 %
	C8	42 056 433,87	41 513 947,58	98,71 %	-		
3 Total		94 635 001,27	92 962 065,07	98,23 %	52 578 567,40	50 980 223,28	96,96 %
4	R0	51 301 420,23	40 620 130,04	79,18 %	51 301 420,23	23 636 040,80	46,07 %
4 Total		51 301 420,23	40 620 130,04	79,18 %	51 301 420,23	23 636 040,80	46,07 %
Total général		188 192 855,89	175 688 422,62	93,36 %	146 136 422,02	115 240 393,55	78,86 %

Types de crédit - Nomenclature de la DG BUDG:

C1: crédits courants

C4: crédits de réemploi

C5: crédits de réemploi (reportés)

C8: crédits reportés automatiques

C9: crédits annulés

R0: recettes affectées

2.1.2 Exécution budgétaire 2024 – Détail – Tous les titres – Tous les types de crédit

Origine des fonds	Titre	LB	Desc. officielle du poste budgétaire (Fr)	Crédits d'engagement	Engagements réalisés	Engagés (%)	Crédits de paiement	Paiements effectués	Payés (%)	
C1		A-1100	TRAITEMENTS DE BASE	22 195 120,00	22 194 811,39	100,00 %	22 195 120,00	22 194 811,39	100,00 %	
		A-1101	ALLOCATIONS FAMILIALES	3 532 000,00	3 531 239,46	99,98 %	3 532 000,00	3 531 239,46	99,98 %	
		A-1102	INDEMNITÉS D'EXPATRIATION	3 146 000,00	3 145 469,61	99,98 %	3 146 000,00	3 145 469,61	99,98 %	
		A-1103	INDEMNITÉS DE SECRÉTARIAT	2 106,00	2 105,70	99,99 %	2 106,00	2 105,70	99,99 %	
		A-1113	AGENTS CONTRACTUELS	2 169 500,00	2 168 863,86	99,97 %	2 169 500,00	2 168 863,86	99,97 %	
		A-1115	EXPERTS NATIONAUX DÉTACHÉS	1 088 000,00	1 087 933,96	99,99 %	1 088 000,00	1 087 933,96	99,99 %	
		A-1116	STAGIAIRES	176 281,00	176 275,89	100,00 %	176 281,00	176 275,89	100,00 %	
		A-1130	COUVERTURE DES RISQUES DE MALADIE COUVERTURE DU RISQUE D'ACCIDENT ET DE MALADIE PROFESSIONNELLE	825 000,00	824 106,66	99,89 %	825 000,00	824 106,66	99,89 %	
		A-1131		93 000,00	92 498,58	99,46 %	93 000,00	92 498,58	99,46 %	
		A-1132	COUVERTURE DU RISQUE DE CHÔMAGE	320 000,00	319 349,31	99,80 %	320 000,00	319 349,31	99,80 %	
		A-1140	ALLOCATIONS À LA NAISSANCE ET EN CAS DE DÉCÈS	3 862,98	3 862,98	100,00 %	3 862,98	3 862,98	100,00 %	
		A-1141	FRAIS DE VOYAGE À L'OCCASION DU CONGÉ ANNUEL	656 500,00	656 204,55	99,95 %	656 500,00	656 204,55	99,95 %	
		A-1142	INDEMNITÉS DE LOGEMENT ET DE TRANSPORT	45 452,81	45 452,81	100,00 %	45 452,81	45 452,81	100,00 %	
		A-1147	MISE À DISPOSITION AU TRAVAIL	65 347,46	65 347,46	100,00 %	65 347,46	65 347,46	100,00 %	
		A-1148	TRAVAIL POSTÉ	33 996,01	33 996,00	100,00 %	33 996,01	33 996,00	100,00 %	
		1	A-1175	PERSONNEL INTÉRIMAIRE	282 767,18	282 767,18	100,00 %	282 767,18	241 141,81	85,28 %
			A-1190	COEFFICIENTS CORRECTEURS	39 574,31	39 574,31	100,00 %	39 574,31	39 574,31	100,00 %
			A-1200	FRAIS DIVERS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL	51 000,00	50 092,65	98,22 %	51 000,00	33 476,41	65,64 %
			A-1210	FRAIS DE PRISE DE POSTE ET DE FIN DE CONTRAT INDEMNITÉS D'INSTALLATION, DE RÉINSTALLATION ET DE MUTATION	6 896,35	6 896,35	100,00 %	6 896,35	6 896,35	100,00 %
			A-1220		32 000,00	28 389,00	88,72 %	32 000,00	28 389,00	88,72 %
			A-1230	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	30 719,00	30 719,00	100,00 %	30 719,00	28 735,32	93,54 %
			A-1240	INDEMNITÉS JOURNALIÈRES TEMPORAIRES	24 000,00	23 747,18	98,95 %	24 000,00	23 747,18	98,95 %
			A-1300	FRAIS DE MISSION	75 000,00	75 000,00	100,00 %	75 000,00	66 464,23	88,62 %
			A-1410	SERVICE MÉDICAL	69 500,00	69 425,00	99,89 %	69 500,00	23 344,45	33,59 %
			A-1500	FORMATION	229 000,00	228 430,39	99,75 %	229 000,00	149 386,19	65,23 %
			A-1600	PROTECTION SOCIALE	860 000,00	860 000,00	100,00 %	860 000,00	853 253,72	99,22 %
			A-1601	ASSISTANCE SPÉCIALE ET COÛTS ASSOCIÉS	9 184,87	9 184,87	100,00 %	9 184,87	9 184,87	100,00 %
			A-1700	RÉCEPTIONS/MANIFESTATIONS ET REPRÉSENTATION	35 000,00	35 000,00	100,00 %	35 000,00	29 106,69	83,16 %
			A-1870	INTERPRÈTES INDÉPENDANTS	0,00	0,00	-	-	-	-
			A-1872	SERVICES DU CENTRE DE TRADUCTION LUXEMBOURG	9 000,00	9 000,00	100,00 %	9 000,00	8 512,50	94,58 %
			A-1878		250 000,00	250 000,00	100,00 %	250 000,00	199 065,84	79,63 %
		1 Total			36 355 807,97	36 345 744,15	99,97 %	36 355 807,97	36 087 797,09	99,26 %
		2	A-2000	LOYERS	2 052 060,92	2 052 060,92	100,00 %	2 052 060,92	2 052 060,92	100,00 %
		A-2020	EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET CHAUFFAGE	242 366,08	242 366,08	100,00 %	242 366,08	173 238,69	71,48 %	
		A-2030	NETTOYAGE ET ENTRETIEN	277 468,52	277 467,82	100,00 %	277 468,52	195 601,21	70,49 %	
		A-2040	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX	167 131,48	167 127,95	100,00 %	167 131,48	43 709,75	26,15 %	

	A-2050	SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES IMMEUBLES	227 392,00	227 392,00	100,00 %	227 392,00	164 406,96	72,30 %	
	A-2100	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	724 890,16	723 374,06	99,79 %	724 890,16	375 955,38	51,86 %	
	A-2101	DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS	130 400,00	130 224,70	99,87 %	130 400,00		0,00 %	
	A-2102	AUTRES PRESTATIONS EXTÉRIEURES POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES	463 169,00	463 169,00	100,00 %	463 169,00	240 657,00	51,96 %	
	A-2210	ACHAT DE MEUBLES	38 403,92	38 403,92	100,00 %	38 403,92	11 432,26	29,77 %	
	A-2230	PARC AUTOMOBILE	67 000,00	67 000,00	100,00 %	67 000,00	4 445,12	6,63 %	
	A-2250	FONDS DE BIBLIOTHÈQUE ACHATS DE LIVRES	11 215,00	11 214,95	100,00 %	11 215,00	194,18	1,73 %	
	A-2300	PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU	5 000,00	5 000,00	100,00 %	5 000,00	4 000,20	80,00 %	
	A-2320	FRAIS BANCAIRES	3 000,00	3 000,00	100,00 %	3 000,00	677,08	22,57 %	
	A-2330	FRAIS DE CONTENTIEUX	8 000,00	8 000,00	100,00 %	8 000,00	2 551,18	31,89 %	
	A-2340	DOMMAGES	1 000,00	1 000,00	100,00 %	1 000,00		0,00 %	
	A-2350	ASSURANCES DIVERSES	31 704,08	31 704,08	100,00 %	31 704,08	29 802,76	94,00 %	
	A-2353	TRAVAUX DE MANUTENTION ET DÉMÉNAGEMENT DE SERVICES	3 733,92	3 733,92	100,00 %	3 733,92	3 733,92	100,00 %	
	A-2354	ARCHIVAGE DE DOCUMENTS	5 200,00	4 873,70	93,73 %	5 200,00		0,00 %	
	A-2355	UNIFORMES	5 000,00	5 000,00	100,00 %	5 000,00	4 134,31	82,69 %	
	A-2400	AFFRANCHISSEMENT	6 085,00	4 600,00	75,60 %	6 085,00	2 525,46	41,50 %	
	A-2410	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	90 507,92	90 507,92	100,00 %	90 507,92	41 978,05	46,38 %	
	A-2411	ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	0,00	0,00		-			
	A-2500	RÉUNIONS EN GÉNÉRAL	106 500,00	105 468,14	99,03 %	106 500,00	87 433,75	82,10 %	
	2 Total		4 667 228,00	4 662 689,16	99,90 %	4 667 228,00	3 438 538,18	73,67 %	
	B3-130	OPÉRATIONS	22 693 991,05	22 382 294,29	98,63 %	22 699 824,35	22 650 445,47	99,78 %	
	B3-140	RÉUNIONS ET ATELIERS	125 000,00	98 828,07	79,06 %	125 000,00	78 986,38	63,19 %	
	B3-150	ÉTUDES	150 000,00	135 000,00	90,00 %	301 375,00	301 375,00	100,00 %	
	B3-230	OPÉRATIONS	0,00	0,00		-			
	B3-260	COOPÉRATION AVEC LES CORPS DE GARDE-CÔTES	11 699 000,00	11 689 072,99	99,92 %	11 684 473,56	11 590 538,81	99,20 %	
	B3-330	OPÉRATIONS	1 612 014,36	1 603 443,38	99,47 %	1 562 165,93	1 463 111,39	93,66 %	
	B3-340	RÉUNIONS ET ATELIERS	192 000,00	152 538,82	79,45 %	174 000,00	106 262,21	61,07 %	
	3	B3-350	ÉTUDES	1 717 572,00	1 716 246,00	99,92 %	1 430 072,50	1 368 428,00	95,69 %
	B3-430	OPÉRATIONS	8 770 274,38	8 764 299,22	99,93 %	8 876 748,35	8 748 582,70	98,56 %	
	B3-450	ÉTUDES	3 250,00	3 250,00	100,00 %	3 250,00	3 250,00	100,00 %	
	B3-460	COOPÉRATION AVEC LES CORPS DE GARDE-CÔTES	3 598 979,46	3 410 668,83	94,77 %	3 642 371,35	3 447 764,02	94,66 %	
	B3-510	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	15 000,00	15 000,00	100,00 %	15 000,00	2 483,24	16,55 %	
	B3-520	VISITES ET INSPECTIONS	290 000,00	290 000,00	100,00 %	310 000,00	253 859,09	81,89 %	
	B3-540	RÉUNIONS ET ATELIERS	84 500,00	60 851,98	72,01 %	93 500,00	49 033,82	52,44 %	
	B3-560	COOPÉRATION AVEC LES CORPS DE GARDE-CÔTES	750 417,82	699 467,99	93,21 %	769 218,03	614 852,34	79,93 %	
	B3-690	DE/ACTIVITÉS STRATÉGIQUES ET HORIZONTALES	451 598,19	422 185,78	93,49 %	466 598,19	296 280,67	63,50 %	
	3 Total		52 153 597,26	51 443 147,35	98,64 %	52 153 597,26	50 975 253,14	97,74 %	
Total C1			93 176 633,23	92 451 580,66	99,22 %	93 176 633,23	90 501 588,41	97,13 %	
C4	2	A-2000	LOYERS	218 932,60	217 007,60	99,12 %	218 932,60	217 007,60	99,12 %
		A-2100	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	26 008,80	0,00	0,00 %	26 008,80	0,00 %	
	2 Total		244 941,40	217 007,60	88,60 %	244 941,40	217 007,60	88,60 %	

	3	B3-130	OPÉRATIONS	420 000,00	0,00	0,00 %	420 000,00		0,00 %
	3 Total			420 000,00	0,00	0,00 %	420 000,00		0,00 %
Total C4				664 941,40	217 007,60	32,64 %	664 941,40	217 007,60	32,64 %
	2	A-2100	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	26 008,80	26 008,80	100,00 %	26 008,80	26 008,80	100,00 %
	2 Total			26 008,80	26 008,80	100,00 %	26 008,80	26 008,80	100,00 %
C5	3	B3-130	OPÉRATIONS	2 057,99	2 057,99	100,00 %	2 057,99	2 057,99	100,00 %
		B3-430	OPÉRATIONS	2 912,15	2 912,15	100,00 %	2 912,15	2 912,15	100,00 %
	3 Total			4 970,14	4 970,14	100,00 %	4 970,14	4 970,14	100,00 %
Total C5				30 978,94	30 978,94	100,00 %	30 978,94	30 978,94	100,00 %
		A-1175	PERSONNEL INTÉRIMAIRE	16 542,23	13 084,43	79,10 %	16 542,23	13 084,43	79,10 %
		A-1200	FRAIS DIVERS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL	17 780,76	7 009,00	39,42 %	17 780,76	7 009,00	39,42 %
		A-1210	FRAIS DE PRISE DE POSTE ET DE FIN DE CONTRAT	370,14	248,12	67,03 %	370,14	248,12	67,03 %
		A-1230	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	4 300,00	0,00	0,00 %	4 300,00		0,00 %
		A-1300	FRAIS DE MISSION	2 339,37	0,00	0,00 %	2 339,37		0,00 %
	1	A-1410	SERVICE MÉDICAL	30 519,35	4 629,92	15,17 %	30 519,35	4 629,92	15,17 %
		A-1500	FORMATION	42 679,19	38 923,54	91,20 %	42 679,19	38 923,54	91,20 %
		A-1600	PROTECTION SOCIALE	24 828,29	24 828,29	100,00 %	24 828,29	24 828,29	100,00 %
		A-1700	RÉCEPTIONS/MANIFESTATIONS ET REPRÉSENTATION	520,51	0,00	0,00 %	520,51		0,00 %
		A-1872	SERVICES DU CENTRE DE TRADUCTION LUXEMBOURG	1 127,00	0,00	0,00 %	1 127,00		0,00 %
		A-1878		26 863,15	14 948,00	55,65 %	26 863,15	14 948,00	55,65 %
	1 Total			167 869,99	103 671,30	61,76 %	167 869,99	103 671,30	61,76 %
		A-2020	EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET CHAUFFAGE	56 488,54	54 740,45	96,91 %	56 488,54	54 740,45	96,91 %
		A-2030	NETTOYAGE ET ENTRETIEN	179 469,50	175 628,87	97,86 %	179 469,50	175 628,87	97,86 %
		A-2040	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX	93 640,19	91 522,09	97,74 %	93 640,19	91 522,09	97,74 %
		A-2050	SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES IMMEUBLES	52 488,54	52 020,00	99,11 %	52 488,54	52 020,00	99,11 %
C8		A-2100	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	154 941,71	153 466,33	99,05 %	154 941,71	153 466,33	99,05 %
		A-2101	DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS	67 116,25	67 116,25	100,00 %	67 116,25	67 116,25	100,00 %
		A-2102	AUTRES PRESTATIONS EXTÉRIEURES POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES	24 716,80	19 190,00	77,64 %	24 716,80	19 190,00	77,64 %
		A-2210	ACHAT DE MEUBLES	57 361,84	57 361,84	100,00 %	57 361,84	57 361,84	100,00 %
		A-2230	PARC AUTOMOBILE	1 087,00	115,44	10,62 %	1 087,00	115,44	10,62 %
	2	A-2300	PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU	926,70	858,60	92,65 %	926,70	858,60	92,65 %
		A-2320	FRAIS BANCAIRES	3 183,81	1 935,49	60,79 %	3 183,81	1 935,49	60,79 %
		A-2330	FRAIS DE CONTENTIEUX	2 030,00	2 019,00	99,46 %	2 030,00	2 019,00	99,46 %
		A-2340	DOMMAGES	1 000,00	0,00	0,00 %	1 000,00		0,00 %
		A-2350	ASSURANCES DIVERSES	20 799,24	5 837,53	28,07 %	20 799,24	5 837,53	28,07 %
		A-2354	ARCHIVAGE DE DOCUMENTS	708,42	708,42	100,00 %	708,42	708,42	100,00 %
		A-2355	UNIFORMES	2 127,30	2 127,30	100,00 %	2 127,30	2 127,30	100,00 %
		A-2400	AFFRANCHISSEMENT	1 773,67	386,34	21,78 %	1 773,67	386,34	21,78 %
		A-2410	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	61 256,54	58 771,79	95,94 %	61 256,54	58 771,79	95,94 %
		A-2411	ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	5 892,57	5 892,55	100,00 %	5 892,57	5 892,55	100,00 %
		A-2500	RÉUNIONS EN GÉNÉRAL	7 569,61	1 408,21	18,60 %	7 569,61	1 408,21	18,60 %

	2 Total		794 578,23	751 106,50	94,53 %	794 578,23	751 106,50	94,53 %	
	B3-130	OPÉRATIONS	32 906 141,22	32 817 095,48	99,73 %	-	-	-	
	B3-140	RÉUNIONS ET ATELIERS	41 108,00	16 205,60	39,42 %	-	-	-	
	B3-150	ÉTUDES	301 375,00	301 375,00	100,00 %	-	-	-	
	B3-230	OPÉRATIONS	2 757,64	0,00	0,00 %	-	-	-	
	B3-260	COOPÉRATION AVEC LES CORPS DE GARDE-CÔTES	1 347 964,61	1 299 992,29	96,44 %	-	-	-	
	B3-330	OPÉRATIONS	1 255 196,91	1 159 729,99	92,39 %	-	-	-	
	B3-340	RÉUNIONS ET ATELIERS	76 084,27	9 348,74	12,29 %	-	-	-	
	3	B3-350	ÉTUDES	295 738,50	295 738,50	100,00 %	-	-	
	B3-430	OPÉRATIONS	3 836 133,50	3 793 950,74	98,90 %	-	-	-	
	B3-460	COOPÉRATION AVEC LES CORPS DE GARDE-CÔTES	1 735 716,08	1 720 157,78	99,10 %	-	-	-	
	B3-510	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	13 469,28	0,00	0,00 %	-	-	-	
	B3-520	VISITES ET INSPECTIONS	68 441,29	7 287,29	10,65 %	-	-	-	
	B3-540	RÉUNIONS ET ATELIERS	17 665,92	3 195,04	18,09 %	-	-	-	
	B3-560	COOPÉRATION AVEC LES CORPS DE GARDE-CÔTES	107 362,19	67 356,63	62,74 %	-	-	-	
	B3-690	DE/ACTIVITÉS STRATÉGIQUES ET HORIZONTALES	51 279,46	22 514,50	43,91 %	-	-	-	
	3 Total		42 056 433,87	41 513 947,58	98,71 %	-	-	-	
Total C8			43 018 882,09	42 368 725,38	98,49 %	962 448,22	854 777,80	88,81 %	
		B4-100	PROJET D'ENVIRONNEMENT DE GUICHET UNIQUE	1 150 000,00	626 632,15	54,49 %	1 150 000,00	174 664,17	15,19 %
		B4-101	CISE	6 954 291,54	4 057 928,55	58,35 %	6 954 291,54	2 069 038,55	29,75 %
		B4-102	DONNÉES À EUROSTAT	30 000,00	0,00	0,00 %	30 000,00	0,00	0,00 %
		B4-200	SAFEMED	2 999 931,83	2 006 429,08	66,88 %	2 999 931,83	1 002 357,50	33,41 %
		B4-201	MER NOIRE ET MER CASPIENNE	3 011 238,22	1 587 531,98	52,72 %	3 011 238,22	732 173,32	24,31 %
		B4-203	FONDS DE L'UE POUR LES PAYS IAP	753 717,85	329 695,70	43,74 %	753 717,85	73 348,83	9,73 %
		B4-300	ANS FRONTEx	9 181 325,40	8 794 472,88	95,79 %	9 181 325,40	6 008 749,84	65,45 %
		B4-310	ANS AECp	956 989,64	870 463,20	90,96 %	956 989,64	784 312,66	81,96 %
	4	B4-320	MAOC(N)	30 800,00	30 800,00	100,00 %	30 800,00	30 800,00	100,00 %
		B4-400	CLEANSEANET GROENLAND	0,00	0,00	-	-	-	-
		B4-401	CLEANSEANET ÎLES NÉERLANDAISES	0,00	0,00	-	-	-	-
		B4-500	COPERNICUS	22 511 211,58	19 534 776,46	86,78 %	22 511 211,58	10 878 899,26	48,33 %
		B4-600	EQUASIS (FONDS R0)	1 181 237,42	679 585,37	57,53 %	1 181 237,42	429 424,41	36,35 %
		B4-700	THETIS UE	351 576,83	51 460,00	14,64 %	351 576,83	51 460,00	14,64 %
		B4-701	THETIS MRV & ETS	1 615 009,92	1 517 759,67	93,98 %	1 615 009,92	964 217,26	59,70 %
		B4-703	THETIS UE AP	74 090,00	35 515,00	47,93 %	74 090,00	14 515,00	19,59 %
		B4-704	FUEL UE	500 000,00	497 080,00	99,42 %	500 000,00	422 080,00	84,42 %
	4 Total		51 301 420,23	40 620 130,04	79,18 %	51 301 420,23	23 636 040,80	46,07 %	
Total R0			51 301 420,23	40 620 130,04	79,18 %	51 301 420,23	23 636 040,80	46,07 %	
Total général			188 192 855,89	175 688 422,62	93,36 %	146 136 422,02	115 240 393,55	78,86 %	

2.1.3 Rapprochement du résultat de l'exécution du budget et du résultat budgétaire – AESM 2024

	signe +/-	montant
Résultat économique (- pour déficit) de la liasse de consolidation, y compris le tableau M2	+/-	-772 521,99
Ajustement des postes de régularisation (postes non compris dans le résultat budgétaire, mais compris dans le résultat économique)		
A Ajustements pour la séparation des régularisations (reprise 31.12.N-1)	-	-4 374 595,92
B Ajustements pour la séparation des régularisations (séparation 31.12.N)	+	628 418,65
C Montant provenant du compte de liaison avec la Commission repris dans le revenu économique	-	0,00
D Factures impayées à la fin de l'exercice mais comptabilisées en charges (classe 6)	+	0,00
E Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (1)	+	7 775 738,33
F Provisions (1)	+	0,00
G Réductions de valeur (1)	+	0,00
H Ordres de recouvrement émis en 2024 dans la classe 7 et non encore encaissés	-	-22 374,07
la Préfinancements accordés l'exercice précédent et apurés au cours de l'exercice	+	1 548 841,51
lb Préfinancements reçus l'exercice précédent et apurés au cours de l'exercice	-	-20 874 352,56
J Paiements effectués à partir de crédits de paiement reportés	+	854 777,80
K Autres *)	+/-	0,00
L Différences de taux de change (2) (3)	+/-	0,00
Ajustement des postes budgétaires (postes compris dans le résultat budgétaire, mais pas dans le résultat économique)		
M Acquisitions d'actifs (moins les montants impayés)	-	-4 481 133,20
N Nouveaux préfinancements payés au cours de l'exercice 2024 et demeurant ouverts en 2024	-	-405 123,93
O Nouveaux préfinancements reçus au cours de l'exercice 2024 et demeurant ouverts en 2024	+	27 262 559,21
P Ordres de recouvrement budgétaire émis avant 2024 et encaissés au cours de l'exercice	+	92 513,54
Q Ordres de recouvrement budgétaire émis en 2024 sur les comptes de bilan (et non sur les comptes 7 ou 6) et encaissés	+	14 281,42
R Paiements en capital sur le crédit-bail (il s'agit de paiements budgétaires mais non compris dans le résultat économique)	-	0,00
S Crédits de paiement reportés à l'exercice 2025	-	-29 595 411,27
T Annulation des crédits de paiement reportés non utilisés de l'exercice précédent	+	107 670,42
U Ajustement pour le report de l'exercice précédent des crédits disponibles au 31.12.2024 provenant de recettes affectées	+	23 536 110,18
V Paiements de pensions (il s'agit de paiements budgétaires mais imputés sur les provisions)	-	0,00
W Paiements pour les stocks de congés et les heures supplémentaires (il s'agit de paiements budgétaires mais imputés sur les provisions)	-	0,00
X Autres **)	+/-	-2 732,83

	total	1 292 665,29
Résultat budgétaire (+ pour excédent) (4)		1 292 665,29
Delta non expliqué		0,00

2.2 TABLEAU DES EFFECTIFS ET POSTES POURVUS 2024

2.2.1 Postes statutaires

	31.12.2024 Personnel employé	Autorisé 2023
AD Permanent	3	3
AST Permanent		
Total Permanent	3	3
AD Temporaire	149	149
AST Temporaire	60	60
Total Temporaire	209	209
Total personnel statutaire	212	212

Sur un tableau des effectifs de 212 postes, le taux d'occupation à la fin de 2024 était de **100 %**.

* Y compris une lettre d'offre envoyée et acceptée en 2024.

2.2.2 Postes non statutaires

	31.12.2024 Personnel ETP employé	ETP autorisés 2023
GF IV	36,13	38
GF III	12,63	14
GF II	15,63	17
GF I	1,13	1
Total agents contractuels	65,5	70
Total experts nationaux détachés	16,92	18

3. RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2024

3.1 FONDS C1

L'Agence a exécuté 92 451 580,66 EUR en crédits d'engagement (CE), ce qui représente 99,22 % (contre 99,94 % en 2023) du budget total de l'exercice, et 90 501 588,41 EUR en crédits de paiement (CP), soit 97,13 % (contre 98,44 % en 2023) du budget total.

L'objectif fixé par la Commission (DG BUDG) pour l'exercice (plus de 95 % d'exécution) a donc été atteint en ce qui concerne l'exécution des engagements. L'exécution des paiements est évaluée à 97,13 % si l'on ne tient compte que des fonds C1, dont 97,74 % dans le titre 3. Après prise en compte des reports automatiques de CP (fonds C8: crédits reportés automatiquement), l'Agence a atteint 98,60 % en termes d'exécution des paiements, soit une annulation de 1,40 % (0,66 % en 2023), et, ce faisant, elle atteint également l'objectif fixé par la Commission (DG BUDG) pour l'exercice (moins de 5 % d'annulation).

Par rapport à l'année précédente, on constate une diminution à la fois dans l'exécution des engagements et dans l'exécution des paiements. Il convient de noter que les CP du titre 3 sont destinés à couvrir les paiements des actions de l'exercice actuel, mais aussi, le cas échéant, des exercices précédents.

Exécution budgétaire - Fonds C1						
Titre	CE	Engagés	%	CP	Payés	%
1	36 355 808	36 345 744	100 %	36 355 808	36 087 797	99 %
2	4 667 228	4 662 689	100 %	4 667 228	3 438 538	74 %
3	52 153 597	51 443 147	99 %	52 153 597	50 975 253	98 %
Total général	93 176 633	92 451 581	99 %	93 176 633	90 501 588	97 %

Fonds C1 (crédits votés dans le budget actuel)

Les montants engagés et payés indiqués dans le tableau incluent les montants compris dans le workflow.

CE: crédits d'engagement

CP: crédits de paiement

Comme les années précédentes, l'Agence a connu une augmentation des dépenses salariales due à l'inflation, aux ajustements des paramètres de rémunération et au coefficient de correction pour le Portugal. En fin d'exercice, le déficit des dépenses salariales effectives a été comblé d'abord par un redéploiement des crédits des dépenses administratives (titre 1), puis par un virement des crédits des dépenses opérationnelles (titre 3).

Les agences ont exécuté cinq virements budgétaires, dont trois virements entre titres du budget et un rectificatif visant à rectifier une erreur administrative dans l'un des virements. Tous les virements budgétaires ont été effectués conformément à l'article 26, paragraphe 2, du règlement financier de l'AESM et ont respecté la limite de 10 % des crédits de l'exercice figurant sur la ligne à partir de laquelle il est procédé au virement.

À la fin de l'exercice, au titre 3, respectivement 1,36 % et 2,26 % des crédits d'engagement et de paiement n'ont pas été dépensés, comme indiqué ci-dessous:

Titre	Desc. du titre	Ch.	Desc. du chapitre	LB	Desc. LB	CE non dépensés	CP non dépensés		
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	B3-1	DURABILITÉ	B3-130	OPÉRATIONS	311 697	49 379		
				B3-140	RÉUNIONS ET ATELIERS	26 172	46 014		
				B3-150	ÉTUDES	15 000	-		
		B3-2	SURVEILLANCE	B3-230	OPÉRATIONS	-	-		
				B3-260	COOPÉRATION AVEC LES CORPS DE GARDE-CÔTES	9 927	93 935		
		B3-3	SÛRETÉ ET SÉCURITÉ	B3-330	OPÉRATIONS	8 571	99 055		
				B3-340	RÉUNIONS ET ATELIERS	39 461	67 738		
				B3-350	ÉTUDES	1 326	61 645		
		B3-4	NUMÉRISATION ET SIMPLIFICATION	B3-430	OPÉRATIONS	5 975	128 166		
				B3-450	ÉTUDES	-	-		
				B3-460	COOPÉRATION AVEC LES CORPS DE GARDE-CÔTES	188 311	194 607		
				B3-510	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	-	12 517		
		B3-5	ASSISTANCE TECHNIQUE ET OPÉRATIONNELLE	B3-520	VISITES ET INSPECTIONS	-	56 141		
				B3-540	RÉUNIONS ET ATELIERS	23 648	44 466		
				B3-560	COOPÉRATION AVEC LES CORPS DE GARDE-CÔTES	50 950	154 366		
		B3-6	SOUTIEN STRATÉGIQUE	B3-690	DE/ACTIVITÉS STRATÉGIQUES ET HORIZONTALES	29 412	170 318		
		Total général						710 450	1 178 344

3.2 FONDS R0

Titre	Desc. du titre	Ch.	Desc. du chapitre	LB	Desc. LB	Position locale	CE	Engagés	%	CP	Payés	%
4	ACTIONS FINANCÉES PAR LE PROJET	B4-1	INFORMATIONS MARITIMES	B4-100	PROJET D'ENVIRONNEMENT DE GUICHET UNIQUE	*NA*	1 150 000	626 632	54 %	1 150 000	174 664	15 %
				B4-100 Total			1 150 000	626 632	54 %	1 150 000	174 664	15 %
				B4-101	CISE	*NA*	-	-	0 %	-	-	0 %
						2019-ADMIN	92 385	92 385	100 %	92 385	92 385	100 %
						2019-OPÉRATIONS	195 659	195 659	100 %	195 659	195 659	100 %
						CISE-II-ADMIN	133 672	133 672	100 %	133 672	133 672	100 %
						OPÉRATIONS-CISE-II	969 989	969 989	100 %	969 989	969 989	100 %
						CISE-OP-I-ADMIN	1 376 000	1 258 000	91 %	1 376 000	203 070	15 %
						CISE-OP-I-INDIR	426 586	390 869	92 %	426 586	367 169	86 %
				CISE-OP-I-OPERA	3 760 000	1 017 354	27 %	3 760 000	107 094	3 %		
		B4-101 Total			6 954 292	4 057 929	58 %	6 954 292	2 069 039	30 %		
		B4-102	DONNÉES À EUROSTAT	*NA*	30 000	-	0 %	30 000	-	0 %		
		B4-102 Total			30 000	-	0 %	30 000	-	0 %		
		B4-1 Total			8 134 292	4 684 561	58 %	8 134 292	2 243 703	28 %		
		B4-2	AIDE AUX PAYS CANDIDATS ET PEV	B4-200	SAFEMED	*NA*	-	-	0 %	-	-	0 %
						2022-ADMIN	678 103	662 007	98 %	678 103	405 655	60 %
						OPERAT-2022	2 321 829	1 344 422	58 %	2 321 829	596 703	26 %
				B4-200 Total			2 999 932	2 006 429	67 %	2 999 932	1 002 358	33 %
				B4-201	PROJET MER NOIRE ET MER CASPIENNE	*NA*	-	-	0 %	-	-	0 %
						2022-ADMIN	665 095	445 409	67 %	665 095	190 104	29 %
						OPERAT-2017	-	-	0 %	-	-	0 %
						OPERAT-2022	2 346 143	1 142 123	49 %	2 346 143	542 069	23 %
				B4-201 Total			3 011 238	1 587 532	53 %	3 011 238	732 173	24 %
				B4-203	FONDS DE L'UE POUR LES PAYS IAP	*NA*	-	-	0 %	-	-	0 %
						IAP-2020-2023	-	-	0 %	-	-	0 %
						IAP-2023-2026	753 718	329 696	44 %	753 718	73 349	10 %
		B4-203 Total			753 718	329 696	44 %	753 718	73 349	10 %		
		B4-2 Total			6 764 888	3 923 657	58 %	6 764 888	1 807 880	27 %		

B4-3	ANS SURVEILLANCE	B4-300	ANS FRONTEx	*NA*	-	-	0 %	-	-	0 %	
				2023-ADM	-	-	0 %	-	-	0 %	
				2023-OPÉRATIONS	402 575	402 575	100 %	402 575	402 575	100 %	
				2024-ADM	930 000	898 225	97 %	930 000	868 773	93 %	
				2024-OPÉRATIONS	5 510 000	5 454 414	99 %	5 510 000	4 191 100	76 %	
				2024-MAINTENANCE	680 000	679 926	100 %	680 000	546 301	80 %	
				2025-ADM	390 000	360 000	92 %	390 000	-	0 %	
				2025-MAINTENANCE	68 750	-	0 %	68 750	-	0 %	
				2025-OPÉRATIONS	1 200 000	999 332	83 %	1 200 000	-	0 %	
				B4-300 Total				9 181 325	8 794 473	96 %	9 181 325
B4-310	ANS AECp	*NA*	-	-	0 %	-	-	0 %			
		2022-OPÉRATIONS	540 342	509 045	94 %	540 342	504 011	93 %			
		2022-ADMIN	310 000	310 000	100 %	310 000	229 042	74 %			
		2022-INDIRECT	106 648	51 418	48 %	106 648	51 260	48 %			
B4-310 Total				956 990	870 463	91 %	956 990	784 313	82 %		
B4-320	MAOC(N)	*NA*	30 800	30 800	100 %	30 800	30 800	100 %			
B4-320 Total				30 800	30 800	100 %	30 800	30 800	100 %		
B4-3 Total				10 169 115	9 695 736	95 %	10 169 115	6 823 863	67 %		
B4-4	SERVICES CLEANSEANET	B4-400	CLEANSEANET GROENLAND	*NA*	-	-	0 %	-	-	0 %	
		B4-400 Total				-	-	0 %	-	-	0 %
		B4-401	CLEANSEANET ÎLES NÉERLANDAISES	*NA*	-	-	0 %	-	-	0 %	
		B4-401 Total				-	-	0 %	-	-	0 %
B4-4 Total				-	-	0 %	-	-	0 %		
B4-5	COPERNICUS	B4-500	COPERNICUS	*NA*	-	-	0 %	-	-	0 %	
				2021-ADMIN	1 582 416	1 246 232	79 %	1 582 416	531 125	34 %	
				2021-OPÉRATIONS	19 284 183	16 836 561	87 %	19 284 183	9 604 441	50 %	
				2021-INDIRECT	394 907	386 227	98 %	394 907	314 426	80 %	
				2021-ICT	1 249 706	1 065 756	85 %	1 249 706	428 908	34 %	
B4-500 Total				22 511 212	19 534 776	87 %	22 511 212	10 878 899	48 %		
B4-5 Total				22 511 212	19 534 776	87 %	22 511 212	10 878 899	48 %		
B4-6	EQUASIS	B4-600	EQUASIS (FONDS R0)	*NA*	1 181 237	679 585	58 %	1 181 237	429 424	36 %	

			B4-600 Total		1 181 237	679 585	58 %	1 181 237	429 424	36 %
			B4-6 Total		1 181 237	679 585	58 %	1 181 237	429 424	36 %
B4-7	THETIS MODULES	B4-700	THETIS UE	*NA*	351 577	51 460	15 %	351 577	51 460	15 %
			B4-700 Total		351 577	51 460	15 %	351 577	51 460	15 %
				NA	-	-	0 %	-	-	0 %
		B4-701	THETIS MRV & ETS	2022-OPÉRATIONS	1 005 960	908 710	90 %	1 005 960	471 628	47 %
				2022-ADMIN	501 000	501 000	100 %	501 000	384 539	77 %
				2022-INDIRECT	108 050	108 050	100 %	108 050	108 050	100 %
			B4-701 Total		1 615 010	1 517 760	94 %	1 615 010	964 217	60 %
		B4-703	THETIS UE AP	*NA*	74 090	35 515	48 %	74 090	14 515	20 %
			B4-703 Total		74 090	35 515	48 %	74 090	14 515	20 %
		B4-704	FUEL UE	*NA*	500 000	497 080	99 %	500 000	422 080	84 %
	B4-704 Total		500 000	497 080	99 %	500 000	422 080	84 %		
	B4-7 Total		2 540 677	2 101 815	83 %	2 540 677	1 452 272	57 %		
4 Total					51 301 420	40 620 130	79 %	51 301 420	23 636 041	46 %

Titre V – Les crédits d’actions financées par le projet sont des recettes affectées externes qui ne respectent pas le principe d’annualité.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu de la situation en 2024.

Crédits de paiement encaissés avant 2024 (EUR)	Crédits de paiement encaissés en 2024 (EUR)	Crédits de paiement disponibles en 2024 (EUR)	Consommation de crédits de paiement encaissés avant 2024 (EUR)	Consommation de crédits de paiement encaissés en 2024 (EUR)	Consommation de tous les crédits de paiement disponibles en 2024 (EUR)	Report à 2025 (EUR)
23 494 231,24	27 807 188,99	51 301 420,23	18 525 147,67	5 110 893,13	23 636 040,80	27 665 379,43

Actions financées par le projet	CE 2024 (EUR)	Non engagés en 2024		Remarque
Projet d’environnement de guichet unique	1 150 000,00	523 367,85	46 %	Le total des crédits d’engagement pour ce projet a été reporté à 2024. Ces fonds couvrent toute la durée du projet. Le projet a pour objet de soutenir la mise en œuvre du règlement EMSWe. L’accord est entré en vigueur en juin 2023 et sa mise en œuvre se terminera en juin 2027 (48 mois). Conformément au calendrier du projet, la consommation des crédits d’engagement sera répartie tout au long de la période de mise en œuvre.
CISE opérationnel	6 954 291,54	2 896 362,99	42 %	Le montant total des crédits engagés pour ce projet se rapporte à l’exercice 2024. Ces fonds garantissent la contribution financière à l’AESM pour son rôle de coordinateur de la phase opérationnelle volontaire du CISE jusqu’à la fin de l’action. La convention de contribution correspondante est entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 2024 et sa mise en œuvre s’achèvera le 30 juin 2026.
SAFEMED IV – Projet de sécurité maritime EuroMed	2 999 931,83	993 502,75	33 %	Le montant total des crédits d’engagement pour ce projet a été reporté à 2024. La 5 ^e édition du projet SAFEMED a débuté le 1 ^{er} avril 2022 et prendra fin le 31 mars 2028 (72 mois). Le budget alloué à cette action s’élève à 8 000 000 EUR. Un premier préfinancement de 4 000 000 EUR a été reçu en octobre 2022. Les crédits d’engagement non dépensés couvriront la mise en œuvre des activités pendant la première moitié de la durée du projet.
BC Sea II – Sécurité maritime, sécurité et protection de l’environnement dans les régions de la mer	3 011 238,22	1 423 706,24	47 %	Le total des crédits d’engagement résulte des crédits reportés à 2024, en plus des crédits prévus pour 2024. La 2 ^e édition du projet BCSEA a débuté le 1 ^{er} octobre 2022 et se terminera le 30 septembre 2026 (48 mois). Le budget alloué à cette action s’élève à 3 500 000 EUR; entièrement financés. Les crédits non dépensés seront utilisés pour mettre en œuvre les activités du projet pendant la première moitié de sa durée.

Noire et de la mer Caspienne				
Fonds de la CE pour les pays candidats et les pays candidats potentiels – IAP III (2023-2026)	753 717,85	424 022,15	56 %	Le montant total des crédits d'engagement pour ce projet a été reporté à 2024. Le projet IAP III a débuté le 1 ^{er} septembre 2023 et prendra fin le 31 août 2027. Le budget total alloué à l'IAP III s'élève à 800 000 EUR. Ces crédits seront utilisés pour mettre en œuvre les activités du projet pendant toute sa durée.
ANS FRONTEX	9 181 325,40	386 852,52	4 %	Le total des crédits d'engagement résulte à la fois des crédits reportés à 2024 et des crédits de 2024. Ces crédits financent les activités pour 2024 et celles qui doivent être mises en œuvre en 2025. Le projet est régi par un accord de niveau de service, qui a été signé pour une durée indéterminée. La majorité des engagements non dépensés sont affectés aux activités prévues pour 2025.
ANS AECP	956 989,64	86 526,44	9 %	Le total des crédits d'engagement résulte à la fois des crédits reportés à 2024 et des crédits pour 2024. Le projet est régi par l'accord de niveau de service (2022) et ses accords spécifiques. L'ANS a été signé pour une durée indéterminée. Les crédits ont couverts les activités mises en œuvre en 2024 et couvriront celles qui seront mises en œuvre en 2025.
MAOC(N)	30 800,00	-	0 %	Le total des crédits d'engagement pour ce projet a été reporté à 2024 pour les activités destinées à être mises en œuvre jusqu'au 14 décembre 2024. Tous les fonds ont été engagés.
COPERNICUS	22 511 211,58	2 976 435,12	13 %	Le total des crédits d'engagement résulte à la fois des crédits reportés à 2024 et des crédits de 2024. La mise en œuvre de Copernicus a débuté le 28 septembre 2021 et prendra fin le 31 décembre 2033 (phase opérationnelle: 2021-2028; phase de clôture: 2029-2033). Deux versements de préfinancement sont effectués chaque année jusqu'en 2027. Le dernier paiement de préfinancement de 4 877 000 EUR a été reçu en septembre 2024. Les crédits reportés à 2025 couvriront des activités qui seront mises en œuvre jusqu'à environ avril 2025.
EQUASIS	1 181 237,42	501 652,05	42 %	Le total des crédits d'engagement résulte à la fois des crédits reportés à 2024 et des crédits de 2024. Le projet est géré par l'AESM depuis 2009. Les membres parrainent le projet sur une base annuelle en s'acquittant d'une cotisation fixée par le comité de surveillance. Les améliorations et certaines dispositions en matière de données ne respectent pas le principe d'annualité.
THETIS UE	351 576,83	300 116,83	85 %	Le total des crédits d'engagement résulte à la fois des crédits reportés à 2024 et des crédits de 2024. Les ressources non utilisées liées à l'accord de coopération qui a expiré en septembre 2024 seront restituées à la Commission européenne, tandis que les crédits relatifs à la convention de contribution signée le 12 décembre 2024 seront utilisés jusqu'à la fin des activités le 11 décembre 2027.
THETIS UE AP	74 090,00	38 575,00	52 %	Le total des crédits d'engagement pour ce projet a été reporté à 2024 pour les activités destinées à être mises en œuvre jusqu'au 27 octobre 2025. Le projet est régi par un accord de niveau de service qui a été signé en 2021 pour une durée de 36 mois et prolongé de 18 mois supplémentaires.

THETIS MRV & ETS	1 615 009,92	97 250,25	6 %	Le total des crédits d'engagement résulte à la fois des crédits reportés à 2024 et des crédits de 2024. L'accord de coopération 090203/2022/881426/SLA/CLIMA.B4 a été signé le 28 octobre 2022 pour une durée de 48 mois. Les crédits d'engagement non dépensés couvriront approximativement les coûts du projet jusqu'au premier trimestre de 2025.
FUEL UE	500 000,00	2 920,00	1 %	Le total des crédits d'engagement résulte des crédits reportés à 2024. Le projet a pris fin le 31 décembre 2024. Les fonds non dépensés seront restitués au donateur.
DONNÉES À EUROSTAT	30 000,00	30 000,00	100 %	Le montant total des crédits engagés pour ce projet se rapporte à l'exercice 2024. Le projet est régi par un accord de niveau de service qui est entré en vigueur le 25 juillet 2024 et prendra fin le 24 juillet 2025. Les crédits seront utilisés jusqu'à la fin du projet.
	51 301 420,23	10 681 290,19	21 %	

3.3 FONDS C8

Dans le tableau ci-dessous, la colonne «Reportés» indique les montants reportés de l'exercice ou des exercices précédents qui restent encore à payer.

Titre	Reportés	Engagement	Consommation	%	Montant ouvert (RAL)	%	Dégagement	%
1	167 870	103 671	-103 671,30	-62 %	0,00	0 %	-64 198,69	38 %
2	794 578	751 107	-751 106,50	-95 %	0,00	0 %	-43 471,73	5 %
3	42 056 434	41 513 948	-22 761 654,40	-54 %	18 752 293,18	45 %	-542 486,29	1 %
Total	43 018 882	42 368 725	-23 616 432,20	55 %	18 752 293,18	44 %	-650 156,71	2 %

Reportés:	À la fin de l'exercice N, les engagements non utilisés ou partiellement inutilisés (c'est-à-dire les paiements exigibles) peuvent - sous certaines conditions - être reportés à l'exercice N+1.
Engagement:	Engagements exécutés.
Consommation:	Paiements exécutés.
Montant ouvert (RAL):	Montants restant à payer ou à dégager.
Dégagement:	Montants des engagements non utilisés.

Sur les 43 018 882 EUR reportés, 57 % ont été utilisés (consommés), 40 % sont restés en «montant ouvert» (montant dû, non encore payé) et 2 % du total ont été dégagés (annulés). Les montants du titre 3 étant pluriannuels, ils n'expirent pas à la fin de l'exercice et sont à nouveau reportés, en tout ou en partie, à l'exercice suivant si nécessaire.

3.4 AUTRES TYPES DE FONDS (FONDS C2, C4, C5)

Voir ci-dessous la liste des postes pour les **autres types de fonds** (C2², C4³, C5⁴ et E0⁵). Ces fonds sont affectés à un usage spécifique. L'Agence ne dispose que de fonds C4 et C5. Les fonds C5 sont le report des fonds C4, qui sont des crédits provenant de recettes affectées internes. Pour l'utilisation des crédits, la règle de priorité est C5-E0-C1-C4-C2.

Origine des fonds	LB	Desc. LB	CE	Engagés	%	CP	Payés	%
C4	A-2000	LOYERS	218 933	217 008	99 %	218 933	217 008	99 %
	A-2100	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	26 009	-	0 %	26 009	-	0 %
	B3-130	OPÉRATIONS	420 000	-	0 %	420 000	-	0 %
Total C4			664 941	217 008	33 %	664 941	217 008	33 %
C5	A-2100	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	26 009	26 009	100 %	26 009	26 009	100 %
	B3-130	OPÉRATIONS	2 058	2 058	100 %	2 058	2 058	100 %
	B3-430	OPÉRATIONS	2 912	2 912	100 %	2 912	2 912	100 %
Total C5			30 979	30 979	100 %	30 979	30 979	100 %
Total général			695 920	247 987	36 %	695 920	247 987	36 %

² Fonds C2: reports de crédits non automatiques.

³ Fonds C4: crédits provenant de recettes affectées internes de l'exercice.

⁴ Fonds C5: crédits provenant de recettes affectées internes (reportés).

⁵ Fonds E0: crédits AELE au 01.01.2020 (recettes affectées externes)

European Maritime Safety Agency

Praça Europa 4
1249-206 Lisbon, Portugal
Tel +351 21 1209 200
Fax +351 21 1209 210
emsa.europa.eu

